



COMMUNE DE GRANDFONTAINE

ASSEMBLÉE COMMUNALE

Procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du mardi 10 juin 2025 à 20h00 à la halle de gymnastique de Grandfontaine

Séance présidée par :	Pascal Chapuis, Président des assemblées
Secrétaire :	Sarah Blaser Quiquerez, Secrétaire des assemblées
Conseil communal :	Sylvain Quiquerez, Laurent Pilloud, Christophe Nicolet, Jessica Chariatte, Thomas Vuillaume
Intervenants :	Nicolas Babey et Mélanie Gagnebin Brown, Haute école de gestion Arc Isabelle Quiquerez, receveuse communale
Lieu :	Halle de gymnastique de Grandfontaine
Début / Fin :	20h00 / 21h50

Ordre du jour

1. Nomination de deux scrutateurs.
 2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 13 mai 2025.
 3. Présentation du rapport final du "Projet Paysage".
 4. Prendre connaissance et approuver les comptes 2024, voter les dépassements budgétaires.
 5. Discuter et voter un crédit d'étude de Fr. 105'000.- en vue de travaux de transformation et d'assainissement du bâtiment scolaire. Donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et sa consolidation.
 6. Divers.
-

Assemblée extraordinaire du 10 juin 2025

Le Président ouvre l'assemblée, en présence de 24 ayants droit (majorité 12). Les citoyens ont été convoqués par tout-ménage le 28 mai 2025 et par publication dans le Journal Officiel de la République et Canton du Jura n°20 du 30 mai 2025. Il souhaite une cordiale bienvenue aux habitantes et habitants et salue également Monsieur Nicolas Babey et Madame Mélanie Gagnebin Brown, qui interviendront au point 3.

M. le Président donne lecture de l'ordre du jour qui n'appelle aucune modification ou inversion. Ce dernier est donc accepté tel que présenté.

1. Nomination de deux scrutateurs.

Madame Jacqueline Caussignac Vuillaume et Monsieur Cyril Vuillaume sont désignés scrutateurs et ils sont d'ores et déjà remerciés.

2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 13 mai 2025.

Le procès-verbal a pu être consulté sur le site internet de la commune et aucune demande de modification n'est parvenue au bureau communal. Ce dernier est approuvé par l'assemblée à la majorité évidente et remerciements à son auteure.

3. Présentation du rapport final du "Projet Paysage".

Rapporteur : Monsieur Sylvain Quiquerez, Maire

M. le Président donne la parole à M. Sylvain Quiquerez, Maire pour l'entrée en matière.

M. Sylvain Quiquerez rappelle que M. Nicolas Babey et Mme Mélanie Gagnebin Brown avaient présenté le projet intitulé « Projet Paysage » lors de l'assemblée du 12 décembre 2023. Depuis cette présentation, deux ateliers ont été menés et un rapport a été élaboré. L'Exécutif souhaite faire un retour sur le dossier.

- L'entrée en matière est acceptée à la majorité évidente, sans avis contraire.

M. Nicolas Babey présente l'objet à l'assemblée communale.

Les habitants du village ont été conviés à deux ateliers de travail consacrés à l'amélioration paysagère du village. Les ateliers se sont déroulés au mois d'octobre 2024. Une vingtaine de personnes y ont participé.

M. Nicolas Babey, professeur à la Haute école de gestion Arc (HEG Arc), et Mme Mélanie Gagnebin Brown, adjointe scientifique, ont animé les ateliers et rédigé un rapport présentant l'ensemble des résultats et plusieurs propositions émanant des participants.

Face au réchauffement climatique, les objectifs de ce processus participatif visaient à embellir l'image du village et augmenter le bien-être de la population tout en favorisant la biodiversité.

Les objectifs de ces ateliers ont été pleinement atteints. 16 propositions ont été faites. Parmi celles-ci, deux projets phares ont été proposés par les participant-e-s et ont fait consensus : Le projet « Bienvenue », qui désigne l'arborisation des entrées du village, ainsi que le projet « Balade ».

Ce second projet est un parcours réaménagé qui part de l'école, passe par le « Chemin des Ecoliers », longe l'église et son cimetière et se poursuit vers la Place des Tilleuls. Les participant-e-s ont fait des propositions précises concernant la plantation d'arbres sur l'ensemble du parcours, ainsi que le réaménagement de la Place des Tilleuls et sa vocation de lieu de rencontre.

Suivant les recommandations de la HEG Arc, les Autorités communales ont choisi de mettre d'abord en œuvre le projet « Balade ». Plusieurs travaux sont en cours de réalisation.

Assemblée extraordinaire du 10 juin 2025

Le projet est une réussite. Selon Nicolas Babey et Mélanie Gagnebin Brown, « Il peut être considéré comme un « projet modèle » qui vaudrait la peine d'être diffusé auprès des administrations cantonales concernées comme auprès des autres communes du canton ». Le rapport paysager est disponible sur le site internet de la commune.

M. Le Président remercie M. Nicolas Babey et ouvre la discussion.

- **Madame XXXX** demande quel est l'essence de l'arbre planté au cimetière.
⇒ **Monsieur Sylvain Quiquerez** l'informe que c'est un *Morus platanifolia*.
- **Madame XXXX** suggère d'installer une pancarte indiquant le nom de l'arbre.
⇒ **Monsieur Christophe Nicolet** prend note de cette proposition.
- **Monsieur XXXX** s'interroge sur les aménagements prévus à l'entrée des villages.
⇒ **Monsieur Nicolas Babey** précise que ces interventions sont plus complexes à réaliser et qu'elles nécessiteront davantage de temps pour leur mise en œuvre. Madame Gagnebin Brown explique qu'il est plus facile de mettre en place des projets sur les terrains communaux.
- **Madame XXXX** souhaite savoir quels types d'arbres sont adaptés aux effets du réchauffement climatique.
⇒ **Monsieur Nicolas Babey** indique qu'il n'est pas spécialiste en la matière, mais mentionne que les tilleuls et les érables sont généralement résistants. **Madame Mélanie Gagnebin Brown** ajoute que les essences ont été choisies par les habitants lors des ateliers participatifs.
- **Madame XXXX** signale que le chemin pédestre en direction de la sortie du village, côté Fahy, se dégrade.
⇒ **Monsieur Sylvain Quiquerez** retient cette information.
- **Monsieur XXXX** propose de refaire un atelier pour les entrées du village.
⇒ **Monsieur Sylvain Quiquerez** prend note de cette proposition.

Monsieur Sylvain Quiquerez évoque plusieurs projets en cours ou à venir dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie du village. Il mentionne notamment l'aménagement du sentier des écoliers, qui s'inscrit dans une volonté plus large de revaloriser les espaces publics. L'objectif principal est l'aménagement de la place des Tilleuls, qui constitue un lieu central pour les habitants. Il rappelle également que le projet lié au cimetière a déjà été réalisé. Ces interventions, bien que modestes, participent à une démarche progressive de mise en valeur du paysage et du patrimoine communal. Les Autorités communales remercient le groupe ResSources, la HEG Arc ainsi que toutes les personnes qui ont participé à ces ateliers.

M. Le Président clôt la discussion.

4. Prendre connaissance et approuver les comptes 2024, voter les dépassements budgétaires.

Rapporteur : Monsieur Sylvain Quiquerez, Maire

M. le Président donne la parole à M. Sylvain Quiquerez, Maire pour l'entrée en matière.

M. Sylvain propose à l'assemblée communale d'accepter l'entrée en matière afin que la caissière, Isabelle Quiquerez, puisse présenter les comptes de l'exercice 2024.

- L'entrée en matière est acceptée à la majorité évidente, sans avis contraire.

Le Président cède la parole à la receveuse communale, Madame Isabelle Quiquerez.

Présentation des comptes 2024 – Rapport de la caissière

Les comptes de l'année 2024 de la Commune de Grandfontaine ont été bouclés le 31 décembre 2024 par la caissière.

Le budget 2024 approuvé en assemblée communale le 12 décembre 2023 prévoyait un bénéfice de Fr. 19'260.60 et après clôture des comptes et attribution des excédents de recettes et de charges aux différents financements spéciaux le budget prévoyait un excédent de charges de Fr. 65'459.40. Finalement, l'année boucle par un bénéfice de

Assemblée extraordinaire du 10 juin 2025

Fr. 20'150.17 pour le compte général et de Fr. 67'470.92 avant l'attribution aux financements spéciaux. La vérification intermédiaire des comptes a été effectuée le 13 novembre 2024. Les comptes 2024 ont été vérifiés et approuvés par la fiduciaire Fidag le 7 mai 2025.

L'année 2024 en quelques lignes.

L'exercice 2024 peut être qualifié de bon et meilleur que nos prévisions. La quotité d'impôt est à 2.25, la taxe immobilière à 1.5‰ et la taxe avance cadastrale à 0.50 ‰.

Dans le cadre de ses compétences, le Conseil communal a décidé d'étudier la faisabilité d'une piste cyclable entre Rocourt et Grandfontaine, d'établir un plan financier sur cinq ans, et d'octroyer un don au Patenschaft en lien avec les intempéries survenues en Suisse.

Les frais de transports scolaires non admis à la répartition cantonale des charges s'élèvent à Fr. 52'625.90 pour l'année civile 2023. Ce montant est à répartir entre les trois communes du cercle scolaire, au prorata du nombre d'élèves, soit Fr. 417.66 par élève (126 élèves au total).

Cette hausse significative s'explique par l'introduction d'un deuxième minibus, rendue nécessaire par la suppression de la ligne de bus entre Chevenez et Fahy. Les communes ont accepté cette solution afin d'éviter des temps de trajet excessifs pour certains enfants, bien que le canton ne subventionne qu'un seul minibus.

Concernant le SIS, à partir de 2024, les taxes perçues sont comptabilisées dans l'année de leur facturation, et non plus selon l'année d'encaissement.

Par ailleurs, des dégâts causés par des fouines ont été constatés dans le bâtiment scolaire. L'assurance a versé une indemnisation de Fr. 10'000.-, montant que nous avons mis en réserve en vue de l'assainissement des bâtiments.

En ce qui concerne l'abri PC nous avons procédé à la mise en conformité de la ventilation suite au contrôle périodique des abris (CPA).

La répartition des charges de l'Action sociale connaît une augmentation en raison de la nouvelle méthode de comptabilisation. Désormais, les charges et recettes de l'Action sociale doivent être enregistrées dans les comptes de l'année où elles ont été générées. Nous disposons de 3 ans pour régulariser la situation. Cette année, un montant de Fr. 150'000.- a été imputé, en plus des frais réels. Des effets sur cette répartition se feront sentir jusqu'à la fin de l'année 2026 au plus tard.

Pour le compte forestier, le triage a remboursé le solde de Fr. 4'500.- sur le prêt de Fr. 18'000.-.

Afin d'être en conformité avec la loi et suite à l'entrée en vigueur des nouveaux règlements sur l'eau et les eaux usées, nous avons attribué les montants calculés au maintien de la valeur.

L'étude pour l'assainissement du complexe scolaire a été réalisée. Le montant de Fr. 33'435.35 a été prélevé sur la provision à court terme (ancien fonds rénovation bâtiment).

Les travaux concernant la rénovation des fontaines sont presque terminés (Place des Tilleuls).

Concernant le renouvellement des infrastructures, les travaux progressent comme prévu. Nous avons reçu Fr. 43'585.- de l'ECA Jura pour le remplacement des conduites d'eau. La somme de Fr. 81'617.35 (charges de transferts extraordinaires), avancée au canton pour la réfection de la route cantonale, a été payée dernièrement.

Concernant la révision du PAL, nous avons prévu un montant de Fr. 15'000.- au budget, car les Fr. 80'000.- votés en 2021 s'étaient avérés insuffisants. Nous avons réglé Fr. 20'584.- par le compte de fonctionnement, montant qui a été comptabilisé en investissement.

De plus, l'achat du terrain de M. Babey Bertrand d'un montant de Fr. 20'000.- a également été payé par le fonctionnement et comptabilisé en investissement patrimoine administratif dans le bilan.

Les renseignements relatifs à l'annuité du FC Haute-Ajoie ont été obtenus auprès de la banque et tout est en ordre.

Assemblée extraordinaire du 10 juin 2025

Les arrérages d'impôts sont toujours très importants Fr. 414'722.88. Une légère augmentation est constatée par rapport à 2023 (inclus actifs transitoires).

Notre indice de ressources 2023 est de 59.32 (très bas) mais tout de même en augmentation de 1.22 point. Ce chiffre détermine la part de la péréquation financière en notre faveur.

Au 31.12.2024 notre commune comptait 379 habitants.

La dette brute par habitant s'élève à Fr. 8'414.02 (légère augmentation), à partir de Fr. 10'000.- par habitant la situation est qualifiée de critique. La dette nette par habitant est de Fr. 52.02 et jusqu'à Fr. 1'000.- elle est considérée comme faible.

Pour conclure, bien que l'année 2024 ait été très bonne, la prudence reste de mise. Il est essentiel de rester vigilants et d'anticiper les années à venir. Au vu des résultats obtenus, un montant de Fr. 50'000.- a été affecté aux réserves de politique budgétaire.

Le Conseil communal, lors de sa séance du 19 mai 2025, a accepté les comptes 2024 tels que présentés et recommande à l'Assemblée communale de les approuver.

Rapport du vérificateur des comptes :

La fiduciaire Fidag Jura SA recommande d'approuver les comptes annuels 2024 tels que présentés.

La parole n'est pas utilisée.

Des remerciements sont adressés à la caissière pour son excellent travail. Les citoyens n'ayant pas de question, le Président des assemblées procède au vote à mains levées. Les dépassements de budget ainsi que les comptes 2024 sont acceptés à l'unanimité.

5. Discuter et voter un crédit d'étude de Fr. 105'000.- en vue de travaux de transformation et d'assainissement du bâtiment scolaire. Donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et sa consolidation.

Rapporteur : Monsieur Sylvain Quiquerez, Maire

M. le Président donne la parole à M. Sylvain Quiquerez, Maire pour l'entrée en matière.

M. Sylvain Quiquerez rappelle que lors de l'assemblée du 6 juillet 2023, un crédit d'étude de 48'000 francs avait été approuvé pour les travaux de transformation et d'assainissement du bâtiment scolaire. Depuis cette décision, le projet a bien avancé. Le Conseil communal souhaite aujourd'hui présenter l'avancement du processus ainsi que les travaux déjà effectués.

- L'entrée en matière est acceptée à la majorité évidente, sans avis contraire.

M. Sylvain Quiquerez présente l'objet à l'assemblée communale.

M. Sylvain Quiquerez souhaite expliquer toutes les démarches réalisées jusqu'à aujourd'hui.

Tableaux des échéances passées et futures :

06.07.2023 :	Assemblée communale : acceptation du crédit d'étude pour rénover le bâtiment scolaire Mandat donné à Noé Vallat Architecture et Wibois Sàrl pour la réalisation de l'étude d'assainissement
25.07.2023 :	Demande de subvention auprès de SuisseEnergie.
21.09.2023 :	Consultation des sociétés locales.
25.09.2023 :	Synthèse de la discussion lors de la séance du Conseil communal.
Automne 2023 :	Retour positif de la subvention demandée à SuisseEnergie (Fr. 22'000.-).
Fin mai 2024 :	Présentation de l'étude d'assainissement
Juin 2024 :	Nouveau mandat donné à l'architecte pour l'avant-projet du bâtiment modifié
Décembre 2024 :	Présentation projet de cantine commune aux sociétés FCHA - Fontenatte

Assemblée extraordinaire du 10 juin 2025

Janvier 2025 :	Présentation du projet au Service de l'Enseignement – mandat donné à l'architecte pour la préparation du dossier pour demande préalable – retour juin 2025
05.06.2025 :	Présentation de l'avant-projet à l'ensemble des sociétés
10.06.2025 :	Votation en assemblée du crédit pour les honoraires ingénieurs architecte - Phase 31-32
Octobre 2025	Demande de permis

Etude d'assainissement :

L'efficacité énergétique actuelle du bâtiment est classée en catégorie G, soit la plus basse de l'échelle, ce qui reflète une consommation d'énergie particulièrement élevée. Un diagnostic a été réalisé, accompagné d'une évaluation des coûts avec une marge de $\pm 20\%$ pour la réalisation des travaux d'assainissement. Pour chaque composant du bâtiment, des critères précis de dégradation ont été établis, permettant de prioriser les interventions à mener.

Coûts liés à l'assainissement :

Pour l'ensemble des postes, les coûts liés à l'assainissement sans modification de la structure existante sont estimés à 2,9 millions de francs. Les travaux ne permettraient pas de répondre aux besoins exprimés par les sociétés locales, les enseignantes, le Service de l'enseignement ainsi que l'administration communale.

Mandat supplémentaire :

Face à cet investissement conséquent, les Autorités communales de Grandfontaine ont décidé de confier un nouveau mandat à l'architecte pour élaborer la phase 31, avec pour objectif de développer un projet bénéficiant à l'ensemble de la population. Les critères de transformation ont été définis à la suite des consultations menées en septembre 2023, impliquant l'école, les sociétés locales et d'autres parties prenantes. Le bâtiment est totalement repensé.

Les priorités identifiées lors des consultations étaient les suivantes :

- Cuisine et cantine séparée
- Modulation de la scène pour la rentabiliser
- Vestiaires et douches utilisables
- Plus d'espaces en travaillant sur la hauteur
- Accès pratique
- Places de parcs

Madame Jessica Chariatte et Monsieur Sylvain Quiquerez assurent le suivi du projet au sein du Conseil communal.

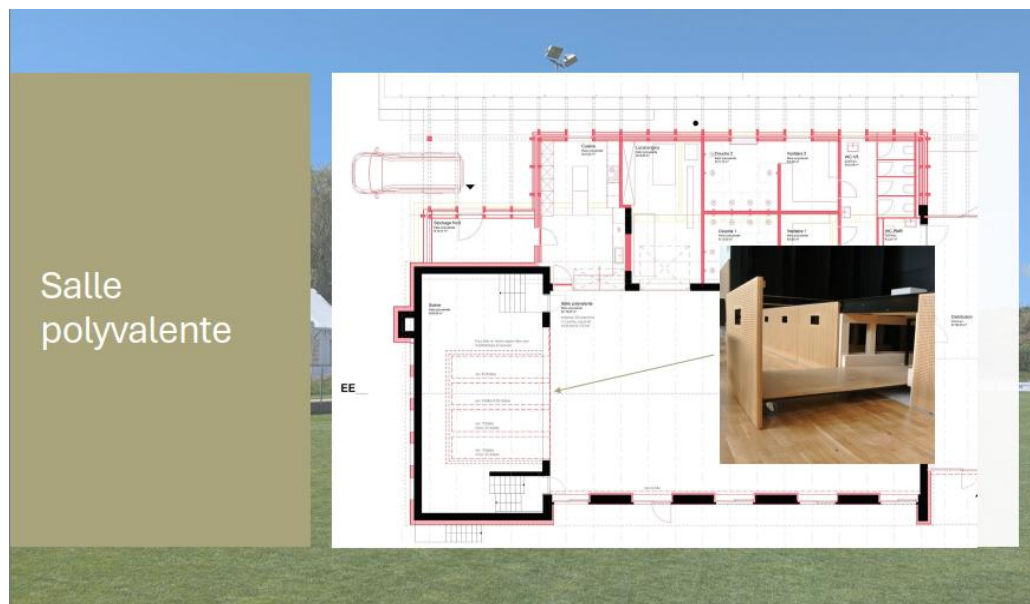
Les premières ébauches sont les suivantes :

Le Conseil communal souhaite un **accès facile** à la halle et à un éventuel service de livraison. Pour faciliter le service, un **passe-plat est prévu entre la cuisine et la halle**, permettant une liaison directe et fonctionnelle entre les deux espaces.

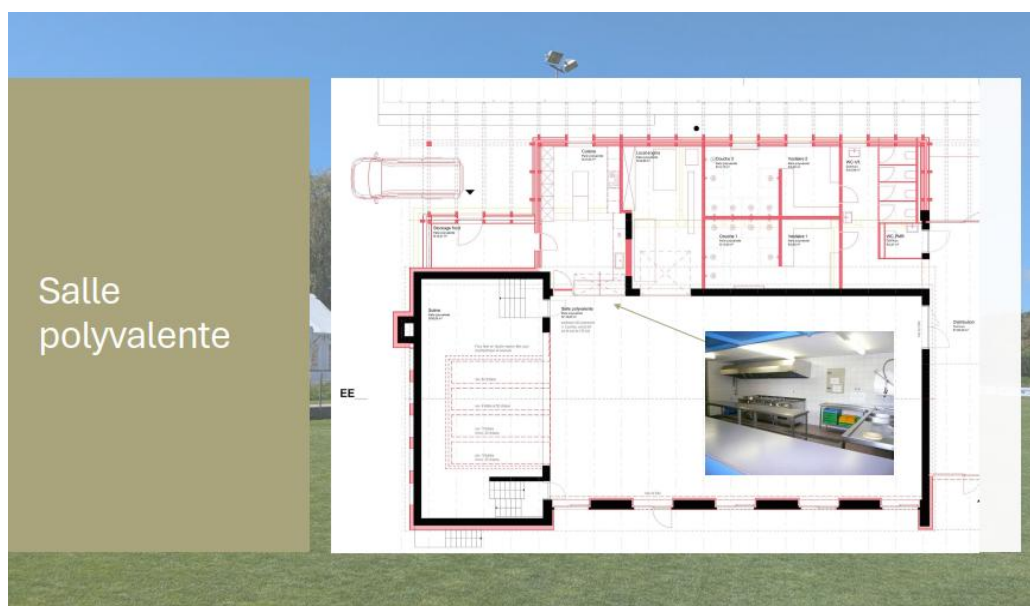


Assemblée extraordinaire du 10 juin 2025

Sous la scène, des **tiroirs de rangement** seront intégrés pour stocker les **chaises et les tables** , optimisant ainsi l'espace et facilitant leur accès lors des événements.

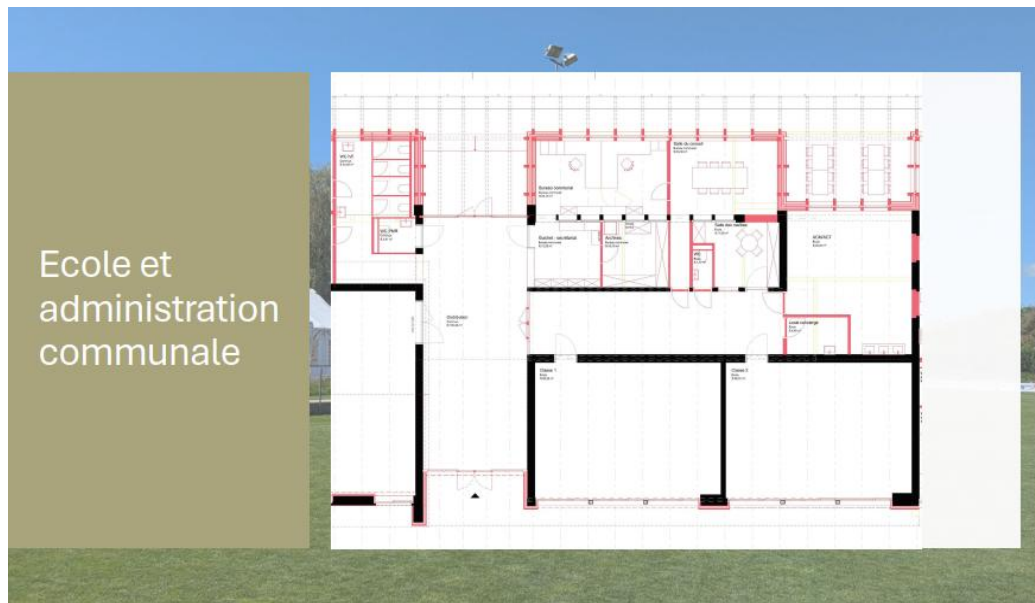


Monsieur le Maire estime que l'exemple de cuisine présenté n'est pas satisfaisant. L'objectif est de disposer d'une **cuisine de type familial** , équipée si possible d'un **lave-vaisselle performant** , répondant aux besoins concrets des utilisateurs.



L'ensemble du bâtiment sera à plain-pied, une partie du toit sera réhaussée

Le Service de l'Enseignement a exprimé le souhait que **l'école et l'administration communale soient complètement séparées**. En réponse à cette demande, **une autre version du plan a été réalisée**.



À la suite de cette transformation, les cantines des clubs de pétanque « La Fontenatte » et du FC Haute-Ajoie seront supprimées. Les sociétés concernées ont été consultées et ont accepté de collaborer pour une cantine commune. Elles ont également formulé certaines exigences, notamment la demande d'un avant-toit pour protéger les utilisateurs du soleil et de la pluie et aussi une certaine capacité d'accueil. L'Office de la culture a demandé que l'ensemble du bâtiment, y compris la cantine, présente une harmonie architecturale.



Identification des volumes



Quelques images de synthèse :



Coûts :

L'estimation des coûts s'élève à 5 millions. Cela est beaucoup trop élevé pour les finances communales mais il est estimé au m³ selon la norme SIA et présente une marge d'erreur de $\pm 20\%$. À cela s'ajoutent plus de 10 % de frais divers. La commune a fait des appels d'offres pour les ingénieurs et une économie de 300'000 francs est attendue sur les honoraires. L'aspect technique du projet reste à redéfinir pour optimiser les coûts. Par ailleurs, la subvention du Service de l'Enseignement (SEN) sera revue à la baisse à compter du 1^{er} janvier 2026, ce qui pourra avoir un impact sur le financement.

Demande préalable au SEN :

Dans le cadre de la demande préalable au Service de l'Enseignement (SEN), une visite sur place a été réalisée afin d'adapter le projet aux contraintes et réalités du terrain. Des modifications ont déjà été apportées pour tenir compte

Assemblée extraordinaire du 10 juin 2025

des remarques formulées par le SEN. Cette étape a également permis d'identifier précisément les besoins, conformément à la clause du besoin, d'affecter les surfaces de manière optimale et de répartir les coûts entre les différents acteurs concernés.

Le courrier du Service de l'Enseignement est parvenu à la commune le 7 juin 2025. C'est une très bonne nouvelle ! Le taux de subventionnement accordé est de **44,41 %**. Le montant pris en compte pour le calcul s'élève à **2,6 millions de francs**. Le montant maximal admis par le SEN est de **1'157'521 francs**. La prochaine étape sera la **demande définitive de permis de construire**, suivie du **décompte final à la fin des travaux**. Si le montant total du projet est diminué, la subvention va diminuer en fonction.

Pour poursuivre ce projet, il est essentiel de pouvoir déterminer les coûts avec une précision de $\pm 15\%$, ce qui nécessite de disposer des éléments techniques de faisabilité. L'accent sera d'abord mis sur la réalisation de la buvette, car celle-ci n'est pas à la charge directe de la commune. Une participation financière de la commune sera définie. Si les sociétés ne peuvent pas participer au financement, la commune prendra les frais en charge, mais les coûts annuels seront ensuite refacturés aux utilisateurs. L'objectif est de créer une société réunissant le club de pétanque, le club de football et la commune.

Objectifs :

La **validation du projet de la buvette**, fixée comme objectif pour **fin juillet**, constitue une **étape préalable essentielle** avant de pouvoir poursuivre l'ensemble du projet.

Le **but est de pouvoir convoquer une assemblée à mi-septembre**, afin de **présenter l'ensemble du projet** dans sa forme définitive. Cette étape permettra de valider les aspects techniques, fonctionnels et organisationnels, ainsi que le plan de financement, avec une vision claire des engagements de chaque partenaire. Le plan de financement sera également finalisé et validé, ce qui permettra de clarifier les engagements de chaque partenaire. Parallèlement, les premiers retours concernant les demandes de subvention sont attendus, ouvrant la voie à la planification concrète de la phase de réalisation.

La **mi-octobre** constitue la **date limite pour le dépôt du permis de construire**, condition nécessaire pour **bénéficier du taux de subvention actuellement en vigueur auprès du SEN**. Un dépôt au-delà de cette échéance entraînerait l'application du **nouveau régime de subvention**, moins avantageux.

Les travaux doivent débuter en **avril 2026**, en commençant par la **cantine**.

Montant voté :

Il s'élève à Fr. 103'877.- pour les phases 31 et 32 pour l'architecte et les ingénieurs.

Noé Vallat :	Fr. 26'376.-
Buchs et Plumey :	Fr. 12'662.-
G-Energie :	Fr. 19'102.-
Inelectro :	Fr. 7'983.-
Dnm ingénieur conseil :	Fr. 33'187.-
Usine D :	Fr. 4'566.-
Total :	Fr. 103'877.-

M. Le Président remercie M. Sylvain Quiquerez et ouvre la discussion.

- **Madame XXXX** demande des précisions concernant la régénération d'air.
⇒ **Monsieur Sylvain Quiquerez** informe qu'il s'agit d'un système de double flux, qui permet normalement un renouvellement permanent de l'air intérieur.
- **Monsieur XXXX** estime que le coût de 105'000 francs est trop élevé et s'interroge sur le devenir des fonds si le projet venait à être refusé. Il évoque également un problème de circulation.
⇒ **Monsieur Sylvain Quiquerez** explique que si le projet ne se réalise pas, le projet d'assainissement sera remis à l'ordre du jour. Il souligne également que la démarche se fait en concertation avec les sociétés concernées.

Assemblée extraordinaire du 10 juin 2025

- **Monsieur XXXX** ne souhaite pas forcément que Noé Vallat soit en charge du projet, rappelant qu'il s'agit d'un marché public. Selon lui, un budget d'environ 1 million pour l'architecte et les ingénieurs serait plus juste. Il se demande également s'il serait pertinent d'organiser un concours d'architecture.
- ⇒ **Monsieur Sylvain Quiquerez** précise que le coût estimé pour les frais d'ingénieurs et d'architecte s'élève à 420'000 francs, et non à un million. Il ajoute que certaines communes ayant fait appel à un dessinateur se sont heurtées à des limites techniques, ce dernier n'ayant pas pu mener le projet jusqu'à l'obtention du permis de construire. Pour éviter ce type de blocage, le Conseil communal a fait le choix de mandater directement un architecte REG, garantissant ainsi une continuité et une compétence technique sur l'ensemble du processus. Un marché public est obligatoire dès que l'on dépasse le montant de Fr. 150'000.-. Concernant l'offre de Monsieur Vallat, elle s'élève à 150'000 francs pour le bâtiment scolaire et 70'000 francs pour la buvette. Tous les montants proposés par les ingénieurs sont forfaitaires. Ces chiffres sont le résultat de négociations menées en amont afin de garantir une maîtrise des coûts.
- **Monsieur XXXX** s'interroge sur la raison d'un nouveau vote pour un crédit d'étude alors que 48'000 francs ont déjà été votés.
- ⇒ **Monsieur Sylvain Quiquerez** détaille la dépense de Fr. 48'000.- :
 - Fr. 24'000.- : Etude d'assainissement
 - – Fr. 22'000.- : Subvention SuisseEnergie
 - Fr. 14'000.- : Etude pour transformer les locaux
 - Fr. 10'000.- : Réalisation du dossier pour l'obtention de la subvention du SEN
 - Fr. 26'000.- : Total dépensé jusqu'à aujourd'hui**

Monsieur le Maire rappelle que ce projet a été initié par le Conseil communal élu, qui a consulté toutes les parties concernées. Le projet semble faire l'unanimité au regard des exigences transmises. Le Conseil a également souhaité garantir une transparence totale tout au long du processus.

- **Monsieur XXXX** n'est pas satisfait de l'accès au terrain de foot, craignant qu'il ne passe obligatoirement par la cantine.
- ⇒ **Monsieur Sylvain Quiquerez** précise que ce n'est pas le cas. La seule conséquence est qu'il faudra marcher 8 mètres de plus à cause de la cantine. Toutes les modifications apportées ne dépassent pas le gabarit actuel du bâtiment, excepté l'extension de la cantine.
- **Monsieur XXXX** félicite le Conseil communal pour la qualité du projet ainsi que pour l'implication des sociétés locales et des différents acteurs concernés. Il souligne que le projet est bien chiffré et qu'il n'est pas possible d'avancer davantage sans voter le crédit de 105'000 francs. Concernant la cantine, il soulève une question : que se passerait-il si, à l'avenir, une des sociétés participantes devait cesser ses activités ?
- ⇒ **Monsieur Sylvain Quiquerez** répond que, si tout se déroule comme prévu, une société sera constituée dès le mois de septembre pour gérer la cantine. Il précise que des garanties seront intégrées dans les statuts afin de prévenir d'éventuelles situations, comme l'arrêt d'une société partenaire. À défaut, la commune prendrait en charge la gestion du projet et facturerait des locations aux utilisateurs concernés.
- **Monsieur XXXX** salue le travail des Autorités communales sur le projet et demande si l'analyse de radon a été effectuée.
- ⇒ **Monsieur Sylvain Quiquerez** répond que tous les diagnostics de polluants, y compris le radon, ont été effectués.
- **Monsieur XXXX** trouve le montant de G-Energie élevé et demande les prestations fournies.
- ⇒ **Monsieur Sylvain Quiquerez** précise que G-Energie est en charge de tous les aspects liés à la thermique, l'isolation et le sanitaire. Il souligne que leur offre était la plus avantageuse, certaines propositions reçues étant deux à quatre fois plus élevées.
- **Monsieur XXXX** demande si la commune a effectué plusieurs demandes de dons.
- ⇒ **Monsieur Sylvain Quiquerez** répond que oui, plusieurs démarches ont été entreprises. Il précise que Madame Sarah Blaser Quiquerez a mené une prospection dans le cadre de son brevet fédéral. Toutefois, il est nécessaire d'attendre la validation du projet de cantine avant de pouvoir avancer davantage. Certaines demandes ont déjà été effectuées.
- **Monsieur XXXX** demande si les subventions du SEN seraient maintenues dans le cas où seul un projet d'assainissement serait réalisé.
- ⇒ **Monsieur Sylvain Quiquerez** affirme qu'elles seraient réduites en parties. Le taux ne serait plus de 44%.

Assemblée extraordinaire du 10 juin 2025

La parole n'étant plus demandée, M. le Président procède au vote à mains levées. Le point 5 est accepté, à la majorité évidente, sans avis contraire. L'Assemblée communale approuve un crédit d'étude de Fr. 105'000.- en vue de travaux de transformation et d'assainissement du bâtiment scolaire. Elle donne compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds.

6. Divers

La discussion est ouverte :

- **Madame XXXX** remercie le Conseil communal pour le remplacement du miroir.
- ⇒ **Monsieur Christophe Nicolet** précise que le miroir était hors service.

Communications du Conseil communal

M. le Maire Sylvain Quiquerez souhaite communiquer quelques éléments importants.

Le Conseil communal remercie tous les participants pour le bon déroulement de l'assemblée.

Monsieur le Maire tient à féliciter Isabelle Quiquerez pour ses 29 années de services dévoués et loyaux au sein de la commune mixte de Grandfontaine. Elle prendra sa retraite le 31 octobre 2025. Un bouquet de fleurs lui a été offert.

Madame Véra Anicic, habitante de Chevenez et forte de 20 ans d'expérience à l'Hôpital du Jura, rejoint la commune en tant que nouvelle caissière communale.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président remercie l'assemblée communale pour sa participation et lève l'assemblée à 21h50. Un apéritif est offert à la population.

Au nom de l'Assemblée communale

Le Président

La Secrétaire

Pascal Chapuis

Sarah Blaser Quiquerez